



PROTOCOLE DE SECURITE DE CHARGEMENT ET DECHARGEMENT

Article R 4515 du code du travail

Entre **BONILAIT PROTEINES**
Et
le **TRANSPORTEUR**.....

Validité à partir du/...../.....

Ce protocole de sécurité comprend les informations utiles à l'évaluation des risques de toute nature générés par l'opération de chargement et déchargement ainsi que les mesures de prévention et de sécurité à observer sur les sites industriels de **BONILAIT PROTEINES de Chasseneuil-du-Poitou (86), Belleville-sur Vie (85), Saint-Flour (15) et Tauves (63)**

9- Consignes de sécurité sur le site

REGLES GENERALES

- ✓ Le conducteur est responsable de toute intervention sur son véhicule.
- ✓ Les conducteurs des entreprises de transport ne sont pas autorisés à se déplacer sur le site et dans les bâtiments sans l'autorisation d'un responsable BONILAIT PROTEINES. **Les personnes accompagnatrices devront rester dans le véhicule.**
- ✓ Les chauffeurs ne doivent jamais laisser leur véhicule sans surveillance,
- ✓ Respecter les règles d'hygiène élémentaires, des sanitaires et du local à boisson qui sont à la disposition des conducteurs des entreprises de transport.

OBLIGATIONS



REGLES DE CIRCULATION



- ✓ Suivre et respecter la signalisation, les consignes affichées et les panneaux de circulation,
- ✓ Respecter la limitation de vitesse : **10 km / h**,
- ✓ Etre vigilant à l'égard des piétons, engins et véhicules circulant sur le site,
- ✓ Laisser la priorité aux chariots élévateurs.

INTERDICTIONS






- ✓ Interdiction d'utiliser les chariots élévateurs et les transpalettes manuels,
- ✓ **Il est interdit de fumer ou de boire de l'alcool dans l'enceinte de l'entreprise.** Les chauffeurs sont autorisés à fumer uniquement dans leurs cabines.
- ✓ Il est interdit aux chauffeurs de camion-citerne de porter leur téléphone ou tous autres objets lorsqu'ils circulent sur la citerne.

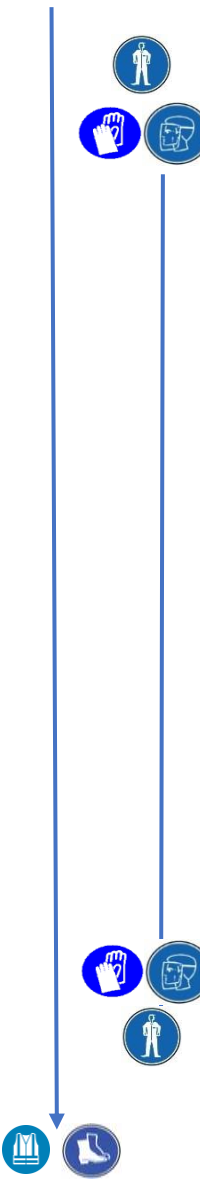
10- Consignes de sécurité particulières : Chargement et déchargement

A l'entrée du site les chauffeurs doivent respecter les conditions particulières de chaque site (CHASSENEUIL DU POITOU, BELLEVILLE SUR VIE, SAINT FLOUR et TAUVES)



- Vous appliquez les directives du personnel qui vous accueille.
- Vous appliquez le mode opératoire.
- Vous portez les équipements de protection individuelle prévus.
- Vous ne vous mettez pas en situation d'obstacle pendant les opérations.
- En cas de problème, avertissez immédiatement un collaborateur de l'entreprise avant de commencer l'opération et référez-vous aux consignes.

Type de transport	Mode opératoire	BONILAIT	TRANSPORTEUR	EPI
	Réception du véhicule à l'entrée du site	X		  
	Signature du protocole de sécurité		X	
Citerne	Pesage du véhicule	X		
	Indication de la direction vers la zone de Chargement/Déchargement	X		
	Contrôle des documents	X		
	Positionnement du véhicule sur l'aire dédié		X	
	Validation du positionnement du véhicule	X		
	Arrêt du moteur, coupure du circuit électrique, serrage du frein, calage des roues du véhicule		X	
	Contrôle du départ intempestif : blocage automatique des roues, remise des clefs	X	X	
	Ouverture du véhicule		X	
	Vérification de l'état du véhicule	X		
Bâché	Contrôle de la conformité de la marchandise	X	X	
	Chargement/ Déchargement de la marchandise	X		
	Fermeture du véhicule (rabâchage)		X	
Citerne alimentaire	Prise d'échantillon	X		
	Analyse de l'échantillon	X		
Citerne	Accord de chargement/ déchargement	X		
	Contrôle et branchement des tuyaux	X		
	Ouverture des vannes de la citerne		X	
	Démarrage du chargement/déchargement	X		
	Contrôle de la fin du chargement/déchargement	X		
	Fermeture de vannes		X	
Citerne alimentaire	Débranchement des tuyaux	X		
	Branchement des tuyaux pour lavage interne	X		
	Contrôle de la fin de lavage	X		
Citerne	Débranchement des tuyaux	X		
	Rangement des tuyaux	X		
	Pesage du véhicule	X		

Cas particulier : Citerne produits chimiques	Contrôle du fonctionnement de la douche de sécurité et du point d'eau de la zone de dépotage des produits chimiques	X	X	
	Port des EPI	X	X	
	Contrôle visuel du volume disponible dans la cuve de stockage	X		
	Contrôle de la fermeture des vannes de la citerne & ouverture des bouchons de sécurité	X	X	
	Vérification de l'état du flexible & des joints		X	
	Raccordement du flexible entre citerne et cuve		X	
	Ouverture des vannes de la citerne		X	
	Ouverture des vannes de la cuve de stockage	X		
	Démarrage du moteur, du compresseur ou de la pompe du véhicule		X	
	Contrôle de la fin du déchargement	X	X	
	Arrêt du compresseur ou de la pompe, du circuit électrique et du moteur du véhicule		X	
	Fermeture des vannes de la citerne et dépressurisation de la citerne		X	
	Fermeture des vannes de la cuve de stockage	X		
	Démontage du flexible		X	
	Égouttage & rinçage du flexible		X	
	Remise en place des bouchons de sécurité de la citerne		X	
	Remise en place des bouchons de sécurité de la cuve de stockage	X		
Signature des documents	X			
Dégagement du véhicule de l'aire de chargement/ déchargement		X		
Départ du véhicule du site		X		

- ✓ **Toute marchandise placée dans un camion non destiné à BONILAIT PROTEINES, ne doit pas entraver la bonne activité de déchargement ou de chargement de notre personnel, le cas échéant, il sera demandé au chauffeur de vider ou de réorganiser celle-ci avant qu'il se présente au niveau du quai (le personnel de BONILAIT, n'est pas autorisé à déplacer cette marchandise)**
- ✓ Ne pas faire surcharger en poids ou en volume le véhicule. Les prescriptions concernant la capacité du véhicule (surcharge), son arrimage, la signalisation matières dangereuses sont de la responsabilité du transporteur.
- ✓ Les chauffeurs chargeant ou déchargeant des matières dangereuses doivent être en possession des attestations nécessaires, les véhicules, quant à eux, avoir les équipements exigés par l'ADR y compris les plaques de signalisations nécessaires.
- ✓ Veiller avant le départ qu'il n'y ait aucun risque que la marchandise s'échappe du véhicule.

Les responsables BONILAIT PROTEINES se réservent la possibilité d'interdire l'entrée des véhicules ou d'interrompre les opérations si les conditions de sécurité et les règles de déchargement/ chargements instaurées par BONILAIT PROTEINES ne sont pas respectées.

11- Moyens de secours en cas d'accident ou d'incident

- ✓ Du chauffeur ou du matériel : Prévenir un responsable de Bonilait Protéines qui appliquera la procédure interne.
- ✓ En cas d'Urgence :
 - Des extincteurs et des RIA sont disponibles en cas de départ d'incendie.
 - Suivre les consignes d'évacuation et rejoindre le point de rassemblement suivant les plans affichés.

12- Signature du responsable

Par la signature de ce protocole, le responsable de l'entreprise extérieure s'engage à respecter ce protocole et à informer son personnel et les sociétés d'affrètement.

Document fait en deux exemplaires à , le.....

- Un **exemplaire** daté et signé doit être retourné au **service Supply Chain du site BONILAIT PROTEINES** de Chasseneuil, BP 80 002, 86 361 Chasseneuil du Poitou
 - Un **exemplaire** doit être conservé par le **transporteur** et être remis à chaque chauffeur intervenant sur un des sites industriels de BONILAIT PROTEINES.
- En cas de **sous-traitance de la prestation de transport**, le transporteur signataire devra faire suivre le présent accord à son sous-traitant, et veillera à ce qu'il nous en retourne une version complétée et visée.

Pour BONILAIT PROTEINES :
Rémi PERRE - Directeur Industriel

Pour l'entreprise extérieure :
Date et Signature

SITE DE CHASSENEUIL-DU-POITOU

Adresse	BP 80 002 86 361 Chasseneuil du Poitou Cedex France
Téléphone	05-49-39-30-00
Télécopie	05-49-39-30-01
e-mail	info@bonilait-proteines.com
Responsable site	Rémi PERRE Directeur Industriel

NATURE DE LA MARCHANDISE	HORAIREs et JOURS D'OUVERTURE	HORAIREs DE PRISE EN CHARGE
Matières Premières Liquides et concentrées	Du Lundi au Samedi De 5 H – 21 H	5 H 30– 19 H 30
Matières Premières sur concentrées	Du Lundi au Samedi De 5 H – 21 H	5 H 30– 19 H 30
Matières grasses	Du Lundi au Vendredi 8 H – 12 H 13 H 30 – 16 H 00	Le dépotage s'effectue jusqu'à 17 H 30.
QUAIS - Vrac Citerne (Poudre) - Matières premières camion bâché - Camion vide pour chargement - Autres	Du Lundi au Vendredi 7 H 45 - 17 H 30	Démarrage à 8 h 00 s'arrête à 16 H 30
Réception plaquettes forestières – Camion à fond mouvant	Du Lundi au Vendredi 8 H - 17 H 30	La prise en charge s'arrête à 17 H 00
Colis	Du Lundi au Jeudi 8 H 15 – 12 H 13 H 45 – 17 H 30 Vendredi 8 H 15 – 12 H 13 H 45 – 16 H 30	Du Lundi au Jeudi 8 H 15 – 11 H 45 13 H 45 – 17 H 00 Vendredi 8 H 15 – 11 H 45 13 H 45 – 16 H 00

En dehors des horaires d'ouverture :

- ✓ Les camions ne sont pas autorisés à stationner sur le site en dehors des horaires d'ouverture.
- ✓ Les véhicules qui ne sont pas autorisés à entrer peuvent se rendre au Centre Routier, Zone Industrielle de la République à POITIERS (voir plan joint).
- ✓ Sauf autorisation, **nous n'autorisons pas le chauffeur à dételer la remorque sur nos sites.**

Spécificités du site de Chasseneuil :

L'accès au site de Chasseneuil du Poitou doit obligatoirement s'effectuer en empruntant la route D910 et la D87, puis le rond-point situé au lieu-dit Bonillet.

Il est rappelé que l'accès par la D4, reliant Poitiers à la commune de Chasseneuil du Poitou, est interdit aux véhicules de plus de 12 Tonnes.

A l'entrée du site, 2 entrées distinctes sont identifiées :

- Une entrées PL bâchés / Bois / Citernes pulvérulentes.
- Une autre entrée pour les citernes liquides et les fourgons.

Etape N°1 : Borne d'accueil :



- Pour chaque entrée une borne tactile accueille les chauffeurs.
- Les chauffeurs doivent sélectionner leur langue pour communiquer avec la Borne.
- Les chauffeurs doivent saisir leur N° de Rendez-Vous que leur donneur d'ordre leur aura communiqué au préalable pour accéder au site.
- Les chauffeurs doivent aussi respecter la date et l'heure de RDV que leur donneur d'ordre leur aura communiqué en plus du N° de RDV.
- Sans ce N° de RDV et le respect de la date et l'heure de RDV les véhicules ne pourront pas entrer sur notre site.
- **Nous nous réservons le droit de refuser l'accès aux poids lourds qui ne respecteront pas cela.**

Etape N°2 : Borne de pesée Entrée :

A cette étape, le PL est pesé avec le chauffeur dans sa cabine. **Il doit impérativement rester dans son véhicule.** Il doit saisir les renseignements suivants sur la borne tactile:



- N° de Rendez-vous Bonilait Protéines
- Son NOM
- N° de plaque minéralogique AVANT
- N° de plaque minéralogique ARRIERE
- Pour les camions citernes liquides uniquement :
 - les 3 derniers chargements liquides précédemment transportés
 - S'il a OUI ou NON un 1 bon de lavage
 - Si oui, quel est le type de lavage effectué (A sec, eau, détergeant, détergeant/désinfection ou inconnu)
- Signature électronique du PROTOCOLE DE SECURITE CONCIS
- Et validation qu'il/elle est en possession de son gilet jaune et de ses chaussures de sécurité.

Etape N°3 : Documents et Parking attente



Les PL doivent se stationner au PARKING PL et apporter au Services Réceptions (Office CMR ou logistique) leurs documents nécessaires au chargement / déchargement.

Ensuite ils doivent attendre dans leur cabine les N° de QUAIS qui leur seront communiqués sur un PANNEAU A AFFICHAGE VARIABLE situé devant le parking PL d'attente.

Particularités :

Pour les PL Plaquettes forestières :

- Les PL doivent se stationner au PARKING PL et apporter au Services Réceptions leurs documents nécessaires au déchargement.
- Ils doivent ensuite se rendre directement aux quais de déchargement BOIS se situant à côté de la Chaudière Biomasse à l'entrée de l'usine.

Etape N° 4 : Pesée de sortie

A cette étape vous devrez vous arrêter et faire peser votre véhicule **sans sortir de votre véhicule**. Un écran vous indiquera votre poids.

Etape N° 5 : Documents de sortie

Lorsque la barrière s'ouvrira vous devrez vous rendre au parking de stationnement de sortie afin de récupérer vos documents aux Services Réception.

Etape N° 6 : stationnement / sanglage

Si vous souhaitez sangler votre véhicule, vous devrez le stationner dans la zone prévue à cet effet et **surtout ne pas sangler sur un autre parking que celui-ci**.

L'Etape Lavage extérieur est réservé exclusivement aux Citernes liquides et Citernes pulvérulentes chargées à Chasseneuil du Poitou.

SORTIE :

Une fois ces étapes terminées, vous devez vous diriger vers la sortie la barrière s'ouvrira automatiquement.

Voir **Plan de circulation site de Chasseneuil** (Réf TECH-S&S-PREV-PLAN-001 (GSC150))